

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2017 20 septembre 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 49
---	--	--

Séance du 26 septembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Alain PETER,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : signature de la convention ANRU

Objet : signature de la convention ANRU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération N°HAB/2015/20 en date du 18 décembre 2015,

Considérant que le protocole de préfiguration, première étape de contractualisation avec l'ANRU a été signé le 11 mars 2016.

Considérant que l'étude globale portant sur la réhabilitation du centre ancien, la rénovation du quartier de la Madeleine et la revitalisation commerciale de ces deux quartiers a eu lieu d'avril 2016 à mai 2017.

Considérant la nécessité pour entrer dans la phase opérationnelle de ce programme de rénovation urbaine de signer la convention pluriannuelle ANRU en annexe qui correspond à la deuxième étape de contractualisation.

Considérant que cette convention permettra de réaliser les projets afin d'améliorer le quartier à travers des objectifs tels que la performance énergétique des bâtiments; le renforcement de l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ainsi que la réalisation d'aménagements et d'équipements de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sécurité.

Considérant que cette convention s'appliquera jusqu'en 2024, et intégrera tous les projets à court et moyen terme prévu dans le programme de renouvellement urbain.

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien est porteuse du projet,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 13 septembre 2017,

Vu l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **accepte** les termes de la convention annexée,
- **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces administratives relatives à ce dossier.

Pour le Président,

Date de réception
par la Préfecture : 16/10/2017

date de publication : 16/10/2017



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the circular stamp.

